



## Bassins versants de la Veyre et du Charlet

# L'inventaire des zones humides



Structure partenaire



Syndicat Mixte des Vallées  
de la Veyre et de l'Auzon

**EDITO** Le SAGE Allier aval a fait de la préservation des zones humides sur son périmètre d'intervention une de ses priorités. Pour en favoriser la connaissance, les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) se sont engagés à réaliser un inventaire de ces milieux.

Notre ambition est de vous accompagner dans l'accès à cette connaissance. Je pense notamment **aux demandes des agriculteurs et des forestiers** sur leurs pratiques de gestion, **ainsi que celles des élus et des collectivités** pour les documents d'urbanisme.

Cet inventaire n'a pas vocation à produire de réglementation supplémentaire.

Sa réalisation repose sur **un partenariat étroit avec les EPCI compétents sur la gestion des milieux aquatiques**. Elle sera conduite en toute transparence avec une **consultation et concertation large des personnes intéressées**. Cette lettre vous donne à ce titre les principales informations à connaître à ce propos.

**Bernard SAUVADE**  
Président de la CLE du SAGE Allier aval

## LES ZONES HUMIDES

### De précieux services rendus à nos territoires

Le bassin de l'Allier aval est connu pour compter de nombreuses zones humides plus ou moins importantes, tant sur les têtes des bassins versants que dans les vallées en aval.

L'attention que l'on porte à ces zones est récente. Elle répond d'abord au fait qu'il s'agit de **milieux menacés**, puisqu'à l'échelle de la France, entre 1960 et 1990, leur surface a diminué de moitié.

Or, ces zones humides rendent de nombreux services à nos territoires et à leurs populations. Grâce à leur **capacité de stockage de l'eau**, elles contribuent au soutien des débits des cours d'eau en période sèche et à l'atténuation des crues. Elles jouent également un **rôle de filtre « naturel »**, favorisant l'épuration et l'amélioration de la qualité des eaux. Elles accueillent aussi de **nombreuses espèces végétales et animales**, participant ainsi à protéger une biodiversité naturelle que chacun sait menacée. En zones d'élevage, elles peuvent offrir des **réserves de fourrage**, bienvenues en cas de sécheresse. Enfin, les zones humides remarquables constituent souvent des points d'attrait des territoires (ex. la Narse d'Espinasse sur le bassin amont de la Veyre).

Enfin, la réalité du **changement climatique** accompagné d'épisodes plus marqués et violents (sécheresse, fortes précipitations) renforce notre prise de conscience de l'importance de ces différentes fonctions. **Le maintien de zones humides en bon état représente ainsi un enjeu important pour l'ensemble des habitants de notre bassin versant.**



Prairie humide de fond de vallonn

### En 2020, les bassins versants de la Veyre et du Charlet s'engagent dans l'inventaire

En 2020, l'inventaire sera réalisé notamment sur les bassins versants de la Veyre et du Charlet en partenariat avec le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon qui prendra part à l'animation des temps de consultation des acteurs locaux et contribuera à sa valorisation, ainsi qu'à la prise en charge de certaines actions.

**Pour tous renseignements, merci de contacter soit :**  
**Etienne CHALLET, Chargé d'opération « Etude Zones humides », Etablissement Public Loire**  
**etienne.challet@eptb-loire.fr 04.43.86.11.12**

**Accueil SMVA**  
**accueil.smvva@smvva.fr, 04.73.39.04.68**

Document téléchargeable à l'adresse suivante : [http://www.sage-allier-aval.fr/?page\\_id=2588](http://www.sage-allier-aval.fr/?page_id=2588)

### Une large place accordée à la connaissance des acteurs de terrain

*Les partenaires de la CLE du SAGE Allier aval sont conscients que la préservation des zones humides de nos territoires ne se fera pas sans l'implication des exploitants agricoles et forestiers qui valorisent ces ressources, des propriétaires fonciers, ainsi que des élus des collectivités locales au titre notamment de leur compétence en matière d'urbanisme. Par ailleurs, tous ces acteurs disposent d'une précieuse connaissance des milieux de leur territoire. C'est pourquoi la CLE a décidé de mener ce chantier en lien étroit avec ceux-ci.*

La CLE du SAGE Allier aval dispose d'ores et déjà d'un pré-inventaire indiquant la probabilité de l'existence de zones humides. Il a été réalisé notamment via l'analyse de photos satellites. L'inventaire proprement dit consistera à vérifier sur le terrain la présence effective de zones humides et à caractériser leur état et leur capacité à assurer les fonctions attendues.

#### Hiver 2019/2020 : Un temps préalable de consultation d'acteurs du territoire

Avant la phase de terrain, des groupes de travail locaux seront organisés sur chacun des territoires pour examiner les cartes issues du pré-inventaire. Ils associeront en priorité des élus, des agriculteurs, des forestiers et des propriétaires riverains des communes concernées, qui seront invités à faire part de la connaissance qu'ils ont de leur territoire. Lors de l'inventaire, des démonstrations de terrain permettront également de présenter les méthodes de travail.

#### Printemps/Été 2020 : Un important travail de terrain

L'inventaire de terrain s'appuie sur l'existence de plantes caractéristiques, réputées rechercher la présence d'eau dans le sol (joncs, carex, aulnes, etc.) ou de sols témoignant de la présence plus ou moins temporaire d'eau (juxtaposition de fer oxydé et de fer réduit). Ces relevés de terrain seront réalisés à dater

du printemps et durant l'été 2020 par le bureau d'études Acer campestre.

#### Hiver 2020/2021 : un temps de partage de l'inventaire

Suite à ce travail de terrain, ces mêmes acteurs seront invités à prendre connaissance des résultats de l'inventaire. Les échanges porteront sur les priorités qui en découlent en termes de préservation et de gestion, voire de restauration des zones humides inventoriées, ainsi que sur leurs besoins pour assurer une prise en compte des zones humides dans leurs activités et leurs projets.

Ces échanges permettront aux partenaires du SAGE et des contrats territoriaux concernant les milieux aquatiques d'envisager la mise

en œuvre de mesures d'appui adaptées et la proposition de plans de gestion. Il pourra s'agir de missions de conseils ou d'appuis techniques ou à l'obtention de financements dédiés à leur protection (ex. points d'abreuvement, mesures agro-environnementales, etc.).



Comaret



Établissement public du ministère chargé du développement durable



UNION EUROPÉENNE



L'EUROPE S'ENGAGE  
en région

Auvergne-Rhône-Alpes  
avec le FEDER